

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi trente septembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 25 septembre 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme BONILLA, Vice-Présidente déléguée du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mmes ALVERNHE, BONILLA, BOUROU (à compter de la délibération 1.2), COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, TAMBURINI, VERDU  
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS  
Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente (donne pouvoir à Mme BONILLA)  
Mme COLIN-JORE (donne pouvoir Mme COLIN-COCCHI)  
M. GACHET

## 1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

### 1.3 VENTE DE VEHICULE

Le CCAS étant un établissement public, il est tenu d'être préalablement autorisé par le conseil municipal à disposer de ses biens mobiliers (article L.123-8 alinéa 5 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que « les délibérations du conseil d'administration ne sont soumises à l'avis ou à l'avis conforme du conseil municipal que dans les cas prévus aux articles L. 2121-34 et L.2241-5 du code général des collectivités territoriales).

L'article L. 2241-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics locaux communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobilisés ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux ou objets à la disposition, soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du conseil municipal ».

Par délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville a autorisé le CCAS à vendre dès qu'il le jugera nécessaire les véhicules âgés de son parc automobile.

En l'occurrence, il est proposé au conseil d'administration de mettre en vente les véhicules suivants sur la plateforme de vente aux enchères Agorastore :

- Renault clio bicarburation immatriculé 8267 UV 73 acquise le 25/09/2007

Il est proposé de mettre un prix de départ à 300 euros avec un pas d'enchère fixé à 10%.

#### ◆ Résolution :

Vu l'article L.123-8 alinéa 5 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu l'article L.2241-5 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chambéry en date du 16 décembre 2020,

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise la mise en vente au prix proposé du véhicule cité ci-dessus,

- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17  
Présents : 13  
Pouvoir : 2

Vote : Pour : 15  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,  
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Christelle FAVETTA SIEYES  
Conseillère départementale Chambéry  
Adjointe au Maire en charge de  
Sport et Justice Sociale / Santé et Seniors  
Présidente du CCAS de Chambéry

